

RESOLUTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

« Le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris exprime sa plus vive préoccupation au regard du harcèlement judiciaire exercé par les autorités algériennes à l'encontre de Maître Amine Sidhoum ABDERRAHMAN, avocat au barreau d'Alger, défenseur des droits de l'Homme et membre de l'association « S.o.S Disparus ».

Le Conseil de l'Ordre déplore que Maître Amine Sidhoum ABDERRAHMAN ait été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour diffamation par le Tribunal de Sidi M'Ahmed d'Alger alors qu'il n'a fait qu'exercer son métier d'avocat.

Le Conseil de l'Ordre manifeste son soutien inconditionnel à Maître Amine Sidhoum ABDERRAHMAN à l'occasion de son procès en appel le 8 octobre 2008 devant la Cour d'appel d'Alger et pour lequel il mandate l'un de ses membres pour une mission d'observation judiciaire.

Plusieurs organisations non gouvernementales ont dénoncé le harcèlement dont est victime cet avocat. Ce harcèlement s'inscrit dans un contexte d'intimidation auquel, disent-elles, sont systématiquement confrontés les avocats algériens défenseurs des familles de disparus.

Le Conseil de l'Ordre demande solennellement aux autorités algériennes :

- de garantir sans délais et en toutes circonstances tant l'intégrité physique et psychologique que la sécurité de Maître Amine Sidhoum ABDERRAHMAN;*
- de faire cesser, d'une manière générale, toutes mesures d'intimidation exercées à l'encontre des avocats algériens. »*

